

4 - Une échéance et des moyens particuliers

- Échéance :

Les premières réunions des groupes de travail ont été engagées en avril 2018. Les premiers États Généraux du PPC seront convoqués à la mi-juin, pour un point d'étape.

Le plan sera ensuite représenté aux États Généraux en fin d'année 2018 avant sa validation définitive par le comité de pilotage, puis par le Commissariat Général à l'Égalité des Territoires (CGET).

Sa mise en œuvre s'étalera certainement sur plusieurs années.

- Un directeur de projet :

Afin de maintenir la mobilisation de tous et coordonner l'action des différents acteurs locaux et des services ministériels, un sous-préfet a été nommé par le Premier ministre et le ministre de l'Intérieur comme directeur de projet auprès du préfet de la Creuse.

Sous l'autorité de ce dernier, le directeur de projet apporte son expertise pour garantir au fil de l'eau la cohérence de l'action des groupes de travail et tenter de résoudre les difficultés que ceux-ci rencontrent. Il veille à ce que les travaux du plan s'organisent bien autour des priorités arrêtées par les instances gouvernementales.

- Et les moyens financiers

Le Plan Particulier pour la Creuse n'est pas construit comme un guichet où les porteurs de projet viendraient simplement chercher une subvention. Il ne dispose donc pas, en propre, de moyens identifiés. Néanmoins, certains projets très structurants nécessitant impérativement une aide financière, le directeur de projet est chargé de mobiliser tous les moyens existants et disponibles pour permettre leur réalisation. Lorsque aucun moyen de droit commun n'est mobilisable, une attention particulière est portée par les ministères, les grandes collectivités, et les agences pour trouver les moyens adéquats. C'est ainsi, par exemple, que l'Agence du Numérique a accordé un complément de subvention de 10 M€. Les grandes collectivités ayant décidé d'accompagner le projet, c'est presque 30M€ qui sont mobilisés permettant d'apporter rapidement la fibre optique à plus de 15 000 foyers de plus que prévu initialement.